

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Avis relatif à la tarification des sondes de drainage vésical intermittent avec et sans collecteur scellé SPEEDICATH COMPACT visées à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale

NOR : SPRS2236525V

En application, d'une part, de la convention entre le comité économique des produits de santé et :

- les laboratoires COLOPLAST ;
- le Syndicat national des associations d'assistance à domicile (SNADOM) ;
- le Syndicat national des prestataires de santé à domicile (SYNALAM) ;
- l'Union syndicale des pharmaciens d'officine (USPO) ;

et, d'autre part, par décision du comité économique des produits de santé, en l'absence de convention entre le comité économique des produits de santé et :

- la Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique (CSRP) ;
- la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF) ;
- le Syndicat national autonome de prestataires de santé à domicile (SYNAPSAD) ;
- l'Union nationale des prestataires de dispositifs médicaux (UNPDM) ;
- l'Union des prestataires de santé à domicile indépendants (UPSADI) ;

les prix de vente maximum hors taxes au distributeur revendant directement aux assurés sociaux (dénommés ci-après prix de cession) en € HT et les tarifs et les prix limites de vente au public en € TTC (PLV) des produits visés ci-dessous sont fixés comme suit :

CODE	DÉSIGNATION	Prix de cession en € HT	TARIF/PLV en € TTC	Nouveau prix de cession au 1 ^{er} janvier 2023	Nouveaux TARIF/PLV au 1 ^{er} janvier 2023
1194220	Drainage, sond intermitt stérile + collect, COLOPLAST, SPEEDICATH COMPACT, B/20	63,20	74,08	61,62	72,23
1130816	Drainage, sonde vésic intermitt stérile, COLOPLAST, SPEEDICATH COMPACT, B/30	70,76	82,94	68,99	80,87